

LA FORMATION-DEVELOPPEMENT

La formation-développement a pour vocation de développer l'activité et l'emploi dans les zones rurales et de montagne, contribuant ainsi à une meilleure répartition de la population sur l'ensemble de la région.

Elle s'appuie sur la volonté forte des hommes et des femmes de demeurer au pays ou d'y venir pour bénéficier de sa qualité de vie.

Elle valorise le potentiel d'activités que constitue le patrimoine naturel, culturel ou les savoir-faire.

La formation-développement accompagne tous ceux qui, dans ces zones rurales ou de montagne, ont des initiatives.

Elle les aide à passer de l'idée au projet, de l'envie à l'action.

Une définition...

L'action de formation-développement est une aide à un projet de développement local, par la formation.

Une aide...

Cela implique des moyens financiers rapidement mobilisables sous forme d'un fonds de formation et une volonté politique d'alimenter ce fonds.

Pour l'ADEPFO, cette volonté date de 1981 : volonté de l'Union Européenne par le Fonds Social Européen ; volonté de l'État à travers la DATAR et l'administration du Travail et de l'Emploi ; volonté enfin des trois régions intéressées par le



Massif Pyrénéen (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon). Ces partenaires alimentent sans défaillance depuis l'origine le budget de l'ADEPFO.

Une structure identique, l'ADEFPAT, a été créée en 1983 par les mêmes financeurs (Europe, État, Région) sur les quatre départements du nord de Midi-Pyrénées.

Quand à l'ADEPFO, elle étend désormais ses actions sur le piémont des quatre départements du sud de Midi-Pyrénées.



... à un projet...

Une action de formation-développement suppose l'existence d'un projet de développement, créateur de valeur ajoutée sur un territoire, viable économiquement, répondant à des besoins solvables ou à même de le devenir. Pourvu qu'ils intéressent un territoire éligible, ces projets peuvent relever de tous secteurs : diversification agricole, tourisme, commerce, artisanat, industrie, services...

... de développement local...

A chaque projet correspond un territoire pertinent ; le projet économique doit s'inscrire dans le développement de ce territoire, être soutenu par lui par l'intermédiaire d'un comité de pilotage (groupe d'appui au projet) réunissant l'ensemble des acteurs économiques locaux.

Avec la politique des Pays, la formation-développement a trouvé son territoire d'action pertinent.



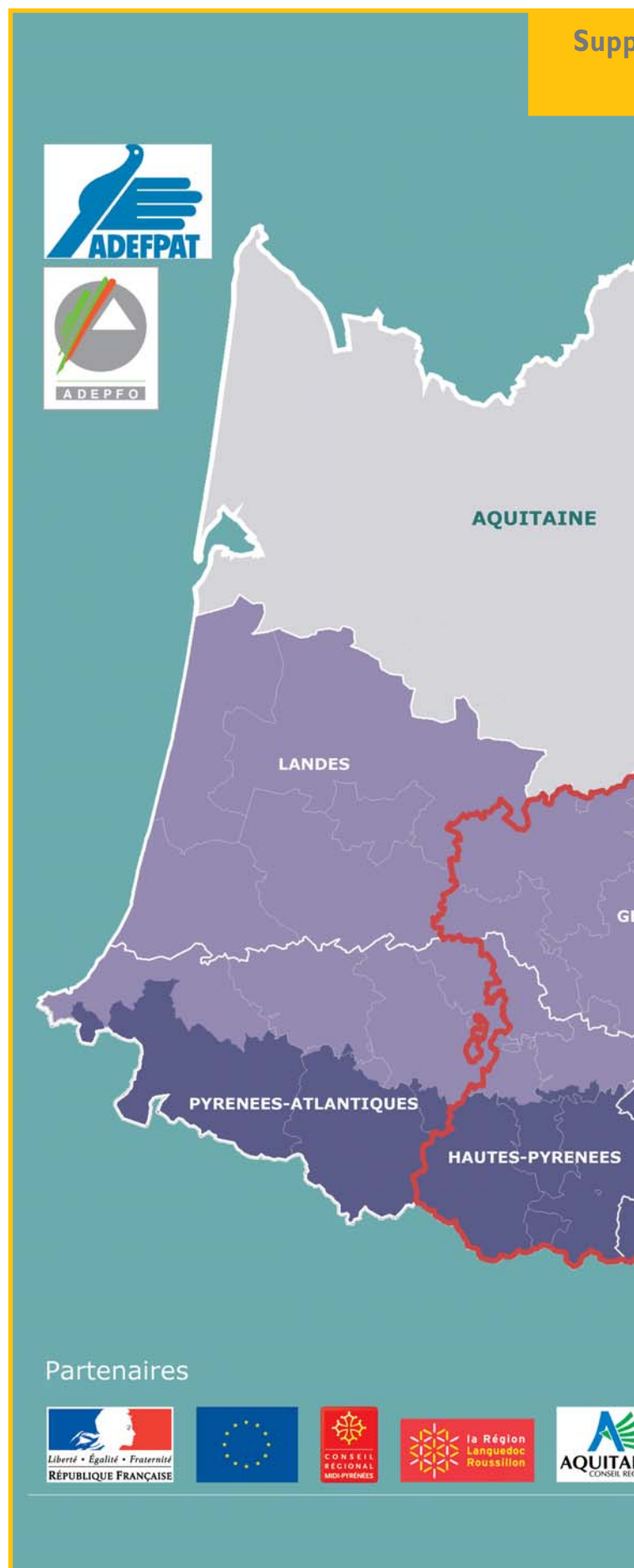
À Montclar-de-Quercy (82), l'hôtellerie du lac a été créée, lors d'une formation-développement ADEFPAT, grâce à un partenariat public-privé avec la commune.

FORMATION-DEVELOPPEMENT AVENIR



Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées (au centre), entouré de Roger Barrau, Président de l'ADEPFO (à gauche) et de Pierre Lacombe, Président de l'ADEFPAT.

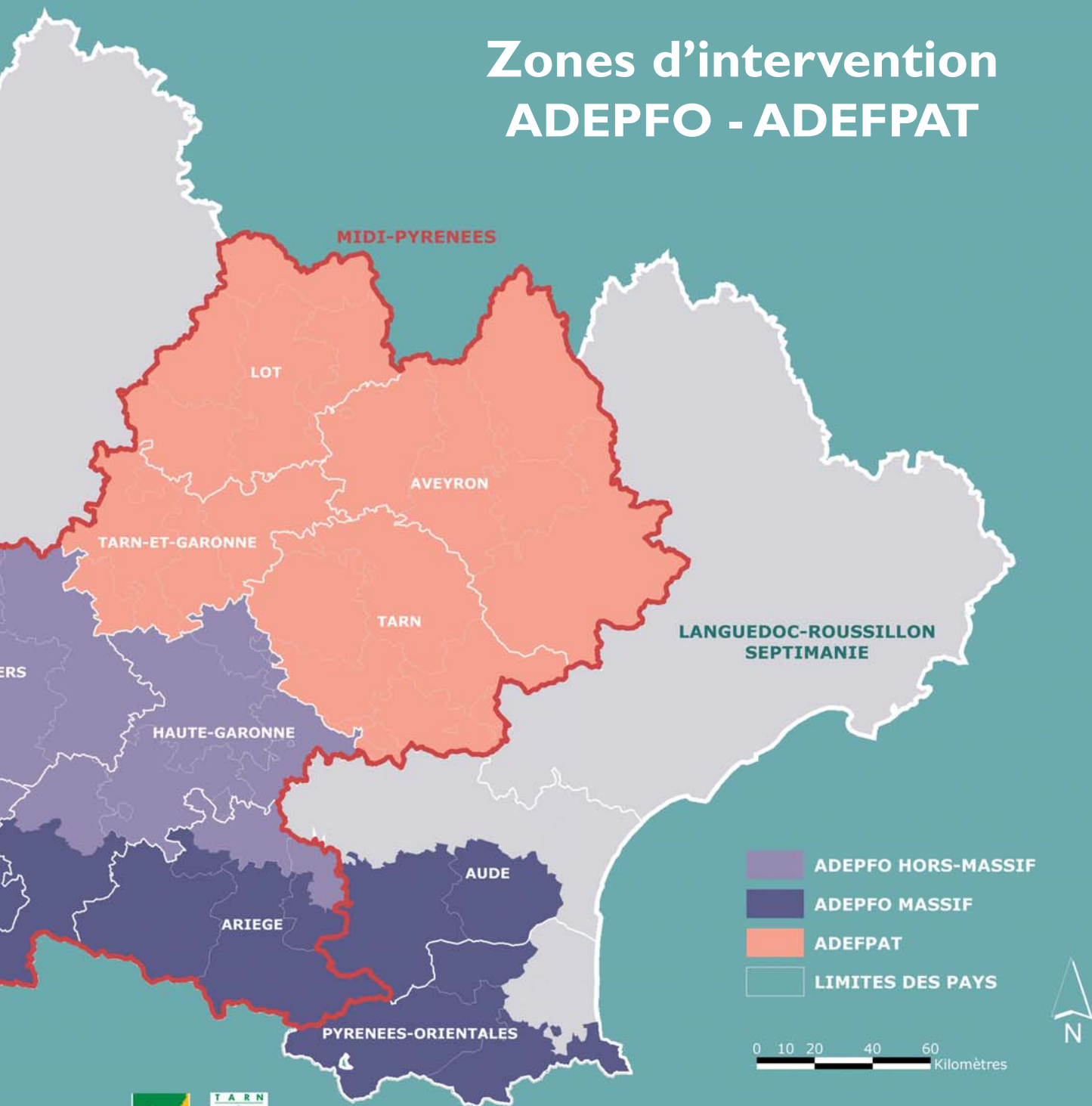
Le salon Form'Avenir (voir page 5) organisé par le Conseil Région de Midi-Pyrénées a été pour l'ADEPFO l'occasion de remettre à jour la définition et la méthode de formation-développement qu'elle pratique avec l'ADEFPAT depuis le début des années 80. Pour la première fois en effet, l'ADEFPAT et l'ADEPFO ont eu un stand commun. La carte qui se trouve au centre de ce dossier présente bien le « réduit » dans lequel se cantonne la formation-développement alors qu'il y a quelques années, elle pouvait rayonner dans quelques régions de France. Son maintien sur nos territoires est dû certainement à la forme juridique et à la souplesse d'intervention que leur consentent leurs financements.



Document commun au n°32 de Contact ADEFPAT et au n° 44 d'Objectif Pyrénées ADEPFO

Responsables des publications : Claude Fontaneau, Directeur de l'ADEPFO et Anne Froment, Directrice de l'ADEFPAT

Zones d'intervention ADEPFO - ADEFPAT



Sources : IGN - DATAR © APEM 2005

une méthode...

Le représentant de l'organisme de formation (appelé pilote éducatif à l'ADEPFO et conseiller en formation-développement à l'ADEFPAT) accomplit une démarche à plusieurs niveaux :

Il rencontre le porteur de projet, identifié grâce à un réseau de terrain : agents de développement, élus, institutions consulaires, anciens stagiaires...

Il vérifie la conformité du projet avec les politiques plus générales du pays et des financeurs. Un projet qui ne répond pas à ces critères peut néanmoins être retenu car l'émergence d'une activité solvable est en soi un critère d'éligibilité à la formation-développement.

Il recherche dans la région, les personnes représentatives qui, regroupées au sein du comité de pilotage, soutiendront le projet et lui donneront sa légitimité territoriale.

Il mesure les compétences nouvelles qui devront être acquises par le porteur de projet et effectue un travail d'ingénierie financière et pédagogique : choix des éventuels co-financements et des formateurs compétents pour le projet.

Il soumet enfin le dossier à l'instance de décision de l'organisme de formation-développement.

L'ADEPFO et l'ADEFPAT bénéficient du statut d'organisme relais entre les financeurs publics et les bénéficiaires de la formation, ce qui permet de débloquer les fonds dans les meilleurs délais.



Grâce à des formations développement ADEPFO, une stratégie de développement agritouristique a été mise en place dans le Magnoac.

... une pédagogie...

L'objectif de la formation-développement n'est pas l'obtention d'un diplôme mais l'acquisition de compétences pour réussir dans une nouvelle activité ou dans le cadre de la pluriactivité. La pédagogie individualisée, qui se fait en face à face ou dans le cadre d'un groupe, est surtout dynamique. Elle est réalisée sur le lieu du projet. Elle est destinée à donner à la personne ou au groupe les moyens de faire émerger ou gérer son projet de façon autonome. Un appui est assuré pendant un certain temps pour permettre la montée en charge de l'activité.



Dans le Tarn, huit structures d'accueil et d'éducation à l'environnement se sont engagées, grâce à une formation-développement ADEFPAT, dans une démarche concrète de développement durable.

...un suivi et une évaluation...

Les contrôles sur le terrain et les réunions du Comité de Pilotage assurent un réel suivi de l'action. Son adéquation avec les objectifs initiaux est, en permanence, vérifiée par l'ADEPFO et le Comité de Pilotage (ou par l'ADEFPAT et le Pays). Le programme pédagogique est éventuellement revu en fonction de nouveaux besoins. Comme toute action de formation, la formation-développement fait l'objet d'une évaluation pédagogique mais le meilleur indicateur réside dans l'évaluation économique réalisée un an après la clôture du stage. Cette étude quantitative mesure les créations ou les consolidations d'emplois (pluriactivité), d'entreprises, d'exploitations agricoles ou d'associations.

Les retombées de la mise en place du projet sont aussi examinées sous l'angle de la dynamisation du territoire car les effets induits sont toujours importants

dans les zones rurales ou de montagne (par exemple, maintien d'une école, d'un commerce ou de services publics).



Le pupitre ariégeois est un exemple de valorisation de savoir-faire pyrénéen, valorisé par une formation développement ADEPFO.